

Michel METROP

La Craie

71110 SEMUR en BRIONNAIS

A

Commission Particulière Débat public

Route Centre Europe Atlantique

Nous sommes utilisateurs réguliers du tronçon Paray le Monial /Macon et nous nous sentons concernés par l'enquête.

Nécessité de maintenir un alternative gratuite

Nous jugeons anormale la transformation d'une route nationale en autoroute payante. Si une autoroute 2 fois 2 voies est nécessaire sa construction doit être réalisée en site propre en maintenant en parallèle la voie existante et en laissant aux usagers le choix. La construction du réseau autoroutier en France a toujours préservé le réseau routier existant et garanti le droit de circuler « librement ». L'autoroute A 75 qui a utilisé le tracé d'une route nationale n'a pas de péage et illustre ce droit à une circulation libre et gratuite sur un réseau existant. Si un péage sur le viaduc de Millau peut se justifier c'est d'une part parce qu'il s'agit de la création d'un équipement nouveau et d'autre part parce que l'itinéraire existant sur la nationale est maintenu.

Or en cas de « suppression » de la route existante et gratuite entre Paray et Macon il n'existerait pas de voie alternative parallèle décente.

Des tronçons restant gratuits ??

Le document d'information souligne que des tronçons resteront gratuits. En aucun cas cela ne peut consoler les usagers malchanceux qui devront payer. On peut même considérer que cela constituera une discrimination. Il y aura disparité de traitement entre la population riveraine du tronçon Ciry le noble/Chalon et la population du sud de la Saône et Loire (Charollais, Brionnais, Clunyois). Le caractère rural de ce secteur Sud rend plus vital le besoin de

voies de communication gratuites . Une partie de cette population verra des frontières payantes se dresser entre son domicile et son lieu de travail, le lycée, les équipements de santé... Le choix de ne conserver que 3 péages dans cette seule zone à dominante rurale réduira le risque de contestation du projet .Est-ce l'objectif visé : « Diviser pour mieux régner » ?

Si la solution de la concession est écartée, on nous annonce comme postulat que les crédits ne seront pas augmentés et donc que le rythme d'aménagement ne sera pas accéléré. Ne serait-ce pas une présentation un peu « orientée » ? Le montant des crédits n'est pas fixé et imposé par la fatalité... Il dépend de choix des responsables de l'Etat ...D'autres choix étaient et sont possibles . Une accélération du rythme des travaux est possible il suffit d'augmenter les crédits.

Si de nouveaux tronçons autoroutiers à péage doivent être construits, ils doivent l'être sur un tracé indépendant de la route existante.

A Semur le 15/11/2010

M. METROP